

L'armorial de 1696 - Blasons du

Pays de Retz

par André Duru

(in Bulletin SHPR N°7 – 1987)

Nous avons tous rêvé devant une planche d'armoiries, devant un blason aux couleurs vives. Souvenirs d'un passé prestigieux ou emblèmes plus modernes de nos cités, les armoiries sont soumises à des règles complexes, utilisant un langage désuet mais plein de charme et de poésie.

Les premiers blasons apparaissent au XIIème siècle. Peints sur les boucliers, ils servent à reconnaître les combattants à la guerre et dans les tournois. Ils sont ensuite gravés sur les sceaux dont l'empreinte sert à authentifier les actes administratifs et religieux ; des marchands les utilisent comme marque commerciale ou de propriété.

Au cours des siècles suivants, l'usage s'en généralise. Les grandes familles, les communautés religieuses, les corporations prennent des armoiries. Cette généralisation entraîne des conflits (usurpation, faux, doubles emplois). A partir du XIVème siècle, des officiers spécialisés, les hérauts, sont chargés par le roi de composer les blasons, de régler les litiges et de tenir les registres de noms et d'armes. Ce sont les hérauts qui codifièrent les coutumes en établissant un ensemble de règles précises, avec ses images et son vocabulaire particulier, auquel ils donnèrent leur nom : héraldique. Par la suite, leurs prérogatives tombèrent en désuétude et, en 1615, Louis XIII institua l'Office de Juge d'Armes de France. Cet office fut confié plus tard à Pierre d'Hozier et resta dans sa famille jusqu'à la Révolution.

Contrairement à une opinion répandue, le blason n'a jamais été un emblème réservé à la noblesse. Des familles d'ancienne bourgeoisie, parfois modeste, des gens de métier ou de commerce possédaient des armes à l'instar des gentilshommes. Notons, malgré tout, que le blason, s'il n'était pas une preuve de noblesse, constituait un marque d'honneur et de respectabilité fort appréciée de ceux qui voulaient s'élever dans l'échelle sociale.

Louis XIV, par l'Edit de 1696, allait en vulgariser l'attribution et en doter des dizaines de milliers de familles françaises, souvent contre leur gré.

L'Edit de novembre 1696

L'objet officiel de l'Edit est la réglementation du port des armoiries, leur recensement et leur enregistrement dans un Armorial Général du Royaume. En réalité, son but est surtout fiscal.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La situation financière de la France, à cette époque, n'est guère brillante. Le Trésor Royal, épuisé par la guerre de la Ligue d'Augsbourg, a besoin de nouvelles ressources. La Capitation, créée en 1695, n'a pas suffi à combler le vide. Les créations d'offices et de charges, décidées en 1696, ne trouvent pas preneurs. On cherche alors une contribution nouvelle, originale qui, sans être trop impopulaire, pourrait faire entrer des sommes importantes dans les caisses royales. L'Edit de 1696 est élaboré en tenant compte de ces impératifs.

Par cet Edit, le roi ordonne que les armoiries portées par « les maisons et familles du royaume, celles des provinces, villes, seigneuries, évêchez, chapitres et abbayes, prieurez,

etc... » soient présentées dans les bureaux des maîtrises particulières, établis à cet effet dans les villes de province, pour y être vérifiées - contre paiement d'une taxe allant de 20 à 300 livres - et ensuite envoyées à la grande maîtrise de Paris, chargée de les enregistrer et de les porter à l'Armorial Général.

Un brevet, contenant peinture et blason des armes, signé du garde général de l'Armorial, sera remis aux intéressés. C'est un peu la « vignette » de 1696.

L'Edit offre aussi aux personnes de qualité, dignes par leurs mérites ou leurs services de recevoir des armoiries, la possibilité de s'en faire attribuer et de les enregistrer dans les mêmes conditions.

On a dit que le projet de cet Armorial fut suggéré au roi par une de ses égéries : un impôt nouveau, basé sur la vanité des hommes, n'est pas douloureux, l'orgueil paie bien lorsqu'on le flatte.

Le rapport de cette opération est estimé à 7 000 000 de livres. Sa réalisation administrative et financière n'est pas une mince affaire. Elle est adjugée à Maître Adrien Vannier, bourgeois de Paris, mandataire d'un groupe de financiers « les traitants » pour une somme de 5 800 000 livres, la différence constituant les frais et le bénéfice du groupe. L'opération est effectuée sous le contrôle héraldique de Charles d'Hozier, Garde Général de l'Armorial de France.

L'exécution de l'Edit



A défaut de maîtrises particulières, qui ne trouvent pas preneurs, des bureaux de recensement et de perception sont établis dans les provinces. On en compte dix-huit en Bretagne, dont un à Nantes et un autre à Guérande.

Au début, les dispositions de l'Armorial ont un certain succès. Les plus grands noms de France ayant donné l'exemple, de nombreux gentilshommes suivent et des bourgeois sont heureux de figurer en si bonne compagnie. Mais bientôt des difficultés surviennent, la clientèle devenant plus rare, la recherche des redevables par les commis de Vannier prend une tournure inquisitoriale peu appréciée.

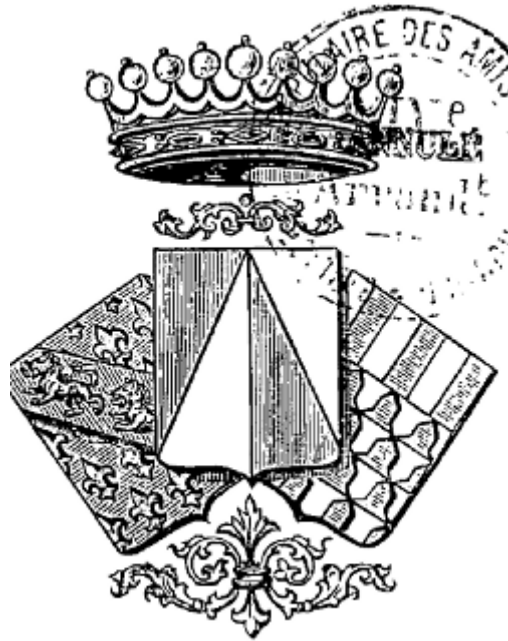
Une nouvelle réglementation - réclamée par Vannier - vient les aider en frappant les récalcitrants d'une amende de 300 livres et, surtout, en déformant une disposition importante de l'Édit : les armes qui étaient offertes facultativement aux gens de qualité, deviennent obligatoires. On autorise les traitants à les imposer aux contribuables aisés. En se servant des listes de la Capitation de 1695, on dresse des rôles et on les notifie aux intéressés qui doivent se présenter aux formalités. Les recteurs, les hommes de loi, les marchands sont particulièrement visés ainsi que les communautés et les corporations. Passé un certain délai, un blason est octroyé d'office et la taxe récupérée par les voies de droit.

Les protestations sont vives. On manifeste dans certaines villes. Les Intendants des Provinces doivent intervenir et prendre des mesures d'apaisement. Finalement un arrêt du 17 octobre 1699 décharge des formalités d'enregistrement : « les Curez à simples portions congrües et autres Bénéficiaires ayant 200 livres de revenu et au dessous les Procureurs et Sergens des Justices Seigneuriales et ceux des petites Juridictions Royales, les Gardes et Commis des Fermes de S.M. ayant moins de 300 livres d'appointements (...) les Bourgeois qui ne portent point l'épée, les petites Villes et Bourgs où il n'y a point de Mairies et Consulsats... ».

Néanmoins plus de 110 000 blasons furent enregistrés de 1696 à 1709 dont moins de 25 000 appartenant à des familles nobles.

Résultats et conséquence de l'Édit

Les registres - d'énormes in-folio - établis par la Maîtrise Générale, sont au nombre de 69 dont 35 volumes de blasons peints et 34 volumes de description de blasons. Ils sont conservés à la Bibliothèque Nationale, salle des manuscrits. Les 4 volumes concernant la Bretagne comportent 8 771 blasons dont 5 269 déclarés volontairement et 3 502 octroyés d'office.



Au point de vue héraldique, l'Armorial est discuté par les spécialistes. On y trouve les meilleurs blasons - ceux des grandes familles en particulier - et les plus médiocres, comme nous le verrons plus loin.

Il en est de même sur le plan artistique. Certains blasons, finement travaillés, constituent de véritables miniatures ; d'autres, par contre, ont été peints sans goût et sans soin. Notons, au passage, l'extraordinaire qualité de la détrempe utilisée par les employés de d'Hozier ; après près de trois siècles, les couleurs sont toujours vives et solides.

Les résultats financiers de l'Edit furent décevants. Le bénéfice prévu ne fut pas atteint. L'esprit de vanité, sur lequel on avait compté, fit défaut. Les roturiers n'étaient pas disposés à payer 20 livres un blason dont ils n'avaient que faire et d'autre part, un certain nombre d'assujettis - nobles ou bourgeois - réussirent à échapper au zèle intéressé des traitants.

Il reste que ce gigantesque travail, malgré ses imperfections, offre un intérêt historique certain. Du grand Dauphin de France à l'épicier de Nantes, les personnes d'origine et de condition les plus variées y voisinent. Reflet de la société française aisée de son époque, l'Armorial constitue un document sociologique curieux et important.

D'après certains juristes le blason, comme le nom, fait l'objet d'un droit patrimonial et est transmissible héréditairement. S'il en est ainsi, beaucoup de nos compatriotes seront étonnés d'apprendre qu'ils ont le droit de porter des armes. En effet, si certaines familles figurant dans l'Armorial sont éteintes, les autres ont eu de nombreux descendants. On trouve dans les tables de l'Armorial, la plupart des patronymes français.

Amusons-nous un instant et relevons rapidement, au hasard des folios concernant notre région, quelques noms connus : MM. Richard, professeur de droit canonique à l'Université de Nantes qui porte un lion d'or ; Chenard, marchand bourgeois de Nantes, une feuille de chêne de sinople ; Girard, procureur au Parlement de Bretagne, une truite d'argent et deux perdrix d'or ; Tessier, marchand tanneur à Nantes, trois fraises tigées de sinople ; Lopez, assesseur à

l'Hôtel de Ville de Nantes, cinq trèfles d'argent et n'oublions pas M. Boutin, du Poitou, blasonné d'or à une croix de gueules.

Aux intéressés - suivez mon regard - d'établir leur filiation. Ils peuvent, en tout cas, se composer de jolis ex-libris.



L'Armorial de la région nantaise

Près de 2 000 blasons furent enregistrés à Nantes. Les premiers enregistrements ne présentent pas de difficultés. Ils concernent les magistrats de la Chambre des Comptes, les conseillers et avocats au Présidial, les échevins, des militaires, Gérard Mellier, sans indications de ses titres et qualités, des juges criminels, des détenteurs d'offices, etc... Tous possèdent des armoiries, certains par droit de naissance, d'autres du fait de leurs fonctions anoblissantes. Ils concernent aussi des personnes morales : les villes de Nantes et d'Ancenis, l'Université de Nantes, des communautés religieuses et des juridictions de seigneureries.

Ces armoiries, dont certaines très anciennes, sont conformes aux règles héraldiques et souvent très belles.

On remarque des absences. Alors que tous les autres évêques de Bretagne figurent dans l'Armorial (Dol, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Pol de Léon, Tréguier, Vannes), on n'y trouve pas l'évêque de Nantes (Mgr Gilles de Bauveau du Rivau, à l'époque) alors que le chapitre de sa cathédrale et le chefcier de l'église collégiale y sont en bonnes places. Certains seigneurs, propriétaires de fiefs, se bornent à donner leurs armes personnelles aux juridictions leur appartenant et s'abstiennent de se faire inscrire eux-mêmes. Enfin, de grandes familles, blasonnées depuis des siècles, manquent dans l'Armorial.

Les blasons des villes de Guérande, du Croisic, Clisson, Machecoul, n'ont pas été enregistrés. Ces villes, d'une relative importance, ne possédaient pas de mairies et les dispositions de l'arrêt d'octobre 1699 les exemptaient de la formalité.

De même, les bourgeois de campagne, titulaires pour la plupart d'emplois de judicature : procureurs fiscaux, alloués, sergents ainsi que les notaires, les gardes et les commis des fermes, bénéficièrent de l'exemption, contrairement aux recteurs qui ne furent pas épargnés.

Certains étrangers, résidant à Nantes, déposèrent leurs blasons : Mac-Nemara ; Beyerman, natif de Hollande ; l'écuyer Thomas Drake, anglais de nationalité, dont le blason ne comporte pas moins de dix lignes de description ; de Santo-Domingue, issu d'une famille espagnole, qui porte des armes curieuses.

La pratique amusante de l'art héraldique

Mais il faut doter de blasons ceux qui n'en possèdent pas. Les assujettis d'office paient la taxe - à contre cœur sans doute - et s'en remettent à l'administration pour le reste.

Les commis-héraldistes de Maître Vannier ne se fatiguent pas. Ils fabriquent des blasons en série, jouant avec les pièces et variant les couleurs.

Pour notre région, ils vont surtout dessiner des armes parlantes en donnant libre cours à leur fantaisie et à leur malice.

Les armes parlantes ont toujours été utilisées. Elles rappellent, par un élément de leur décoration, le nom de celui qui les porte. D'illustres familles en sont pourvues : les La Bourdonnaye portent des bourdons ; les Mailly, des maillets ; les Sesmaisons, des maisons etc... Mais les dessinateurs de l'Armoria vont aller loin dans les allusions et les jeux mot douteux. Les inscrits d'office de la région sont particulièrement gâtés, qu'on en juge : Monsieur Midy porte un cadran d'argent, les aiguilles en pal ; Monsieur Bedoye, une tête d'oie ; Monsieur Bizeuil, deux yeux d'or ; Monsieur Pion, un roi d'échec ; Monsieur Cormerais, un cormoran ; Monsieur Reliquet, un reliquaire ; Monsieur Le Beau, un cupidon ; Monsieur Raguideau, un rat d'eau ; Monsieur Clapier, un lapin ; Monsieur Coulon, une cigogne ; Monsieur Neveu, un navet ; Monsieur Soreau, un hareng ; le Recteur Moricaud, une tête de maure de sable (noir) ; le chirurgien Dangoize, des poires ; Monsieur Bouilly, une marmite ; etc....

Parfois les allusions sont franchement désobligeantes ; c'est ainsi que l'infortuné chanoine Le Bigot, de St Pierre de Nantes, est doté d'une main tenant un paquet de chapelets et de fouets et que la marchande Perrine Le Gras est gratifiée d'un cochon d'or. Les gabariers de Nantes portent cinq bouteilles de gueules (rouge). Un avocat de Guérande, un âne assis dans un fauteuil et le notaire royal de la même ville, un âne bâti.

Il est vrai que notre région n'a pas le monopole de ces facéties. Un curé de Montreuil se vit attribuer une main qui montre un oeil et un prêtre de Vézelay, Pierre de la Gorgette, reçut un buste de femme la gorge découverte. Terminons cette énumération par l'apothicaire de Quimper qui fut armé d'une seringue et de trois pots de chambre d'argent.

A l'évidence ces blasons ne durent pas réjouir ceux qui en furent dotés et ils compromirent le sérieux qui aurait dû marquer ce recueil officiel des armoiries françaises, établi sous la direction du grave Charles d'Hozier « Juge d'Armes de France et Généalogiste de la Maison du Roy ».



Les blasons du Pays de Retz

Il nous paraît intéressant, pour tous ceux qui sont attachés au passé régional, de donner la description, telle qu'elle figure dans l'Armorial (généralité de Bretagne), des blasons des recteurs, des abbayes, des prieurés, des communautés, des juridictions, des corporations et des localités du Pays de Retz.

A l'exception de quelques cas particuliers, nous ne citerons pas les armes des familles qui feront l'objet d'une étude ultérieure.

- **MACHECOUL :**

- 1.

1. Capitale du Duché de Retz, Machecoul portait autrefois les armes des anciens seigneurs de Retz : « d'or à la croix de sable ». Dépourvue de Mairie, la ville

n'enregistre pas de blason. Notons qu'elle portait avant la Révolution « de gueules à trois chevrons d'argent » et aujourd'hui « d'argent à trois chevrons de gueules ». Les armoiries du Duc de Retz, de ses juridictions de Machecoul, Bourgneuf, Pornic ne figurent pas dans l'Armorial.

2. L'abbaye de la Chaume :D'azur à une croix d'or.



3. Les religieuses du Calvaire.De gueules à une croix pattée d'or.

4. Joseph Méhor, doyen de la Trinité :D'azur à trois étoiles d'or (Ce blason a été adopté par la paroisse de Machecoul ; il figure sur son sceau et sur le monument aux morts de l'église).



5. J. B. du Bezit, recteur de Sainte-Croix :De gueules à un lion d'or.

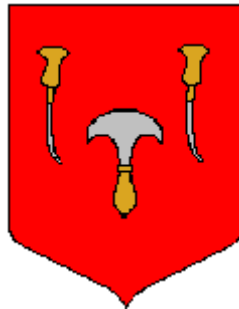
6. Le Prieuré Saint-Blaize :D'argent à un trèfle de sable.

7. Le Prieuré de Guinguanavant D'azur à un roc d'échiquier d'or.

8. Le Prieuré Saint-Michel :D'or à une coquille de gueules.



9. La communauté des Apothicaires :De gueules à un mortier d'argent, garni de deux pilons d'or et un chef d'argent, chargé d'un soleil de gueules, accosté de deux plantes de joubarbe de sinople.
10. La communauté des Maîtres-Bouchers :D'argent à un bœuf passant de gueules, sur une terrasse de sinople.
11. La communauté des Marchands Casseurs d'acier :D'argent à six burelles de sable et deux masses de gueules, emmanchées d'azur, posées en sautoir, brochantes.
12. La communauté des Maîtres Chapeliers et Tanneurs :D'argent à une paire de ciseaux d'azur, posée en sautoir et accompagnée de quatre chapeaux de gueules.
13. La communauté des Maîtres Cordonniers :De gueules à un couteau à pied d'argent, emmanché d'or, accompagné en chef de deux alènes renversées aussi d'argent, emmanchées d'or.



14. La communauté des Marchands de drap et de toile :D'azur à une sainte Barbe et une sainte Véronique, le tout d'or sur une terrasse du même.
15. La communauté des Maréchaux, Taillandiers, Cloutiers, Serruriers et Vitriers : D'argent à une enclume de sable, accomp. en chef de deux marteaux et en pointe d'un fer à cheval, accosté à dextre d'une clef, à senestre d'un clou, le tout d'azur et un chef du même chargé de trois losanges d'argent.
16. La communauté des Menuisiers, Charpentiers, Maçons, Couvreur et Charrons :D'azur à une face d'or chargée d'une doloire d'azur emmanchée de gueules accomp. en chef d'un maillet à dextre et d'un ciseau à senestre, l'un et l'autre d'argent, emmanché d'or, et en pointe d'un marteau du même accoté de deux truelles adossées d'argent, emmanchées d'or.
17. La communauté des notaires : D'or à un chevron d'azur, chargé de deux cygnes affrontés d'argent et un chef d'azur, chargé de deux plumes à écrire d'or, passées en sautoir.



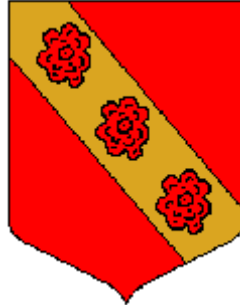
18. La communauté des Procureurs :D'azur à un Saint-Nicolas d'or.
19. La communauté des maîtres Quincaillers et Merciers :D'argent à un sautoir de gueules, chargé de quatre couteaux d'argent, emmanchés d'or, et accomp. de quatre paires de ciseaux d'azur.
20. La communauté des Sergents et Huissiers :D'azur à une sainte Trinité d'or
21. La communauté des Marchands Boulangers :D'azur à deux pelles de four d'or passées en sautoir et chargées chacune de trois pains ou tourteaux de sable, et accomp. de quatre pains en forme de navette d'argent.



22. La communauté des Tisserands, Blanconniers, Teinturiers, Corroyeurs et Sergers :Ecartelé : au premier d'azur à un fuseau d'or et une navette d'argent, posés en pal ; au deuxième d'argent à une chaudière d'azur ; au troisième d'or à trois pomelles de gueules, 2 et 1 ; au quatrième aussi de gueules à une navette d'argent chargée d'or, posée en barre.

- ARTHON :
 1. Jean Macé, prêtre recteur de la paroisse d'Arthon : D'or à un cor de chasse de sable.
- BOUAYE :
 1. François Henry, prêtre, recteur de la paroisse de Bouaye : De sable à une fasce d'or.
- BOUGUENAIS :
 1. Eustache Le Breton, prêtre, recteur de la paroisse de St Jean de Bouguenais : D'argent à un olivier de sinople accosté de deux croisettes de gueules.
 2. Mathieu Gauteron, prêtre recteur de Saint-Pierre de Bouguenais : De sable à un lion d'argent, couronné, lampassé, armé de gueules.
- BOURGNEUF :
 1. Le couvent des Religieux Cordeliers de Bourgneuf : D'or à une cordelière de sable.

2. Le prieuré de Laboure en Bourgneuf : De sable à une agneau pascal d'argent.
 3. Le prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf : D'or à un gril de sable.
- BRAINS :
 1. Jacques-Louis de Boisorhant, prêtre, recteur de la paroisse de Brains : De sable à un sautoir d'argent.

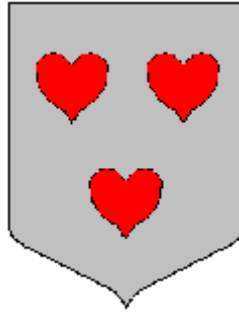


- CHAUVE
 1. Honoré Romé, prieur et recteur de la paroisse de Chauvé : De gueules à une bande d'or chargée de trois roses de gueules.
 2. La juridiction du Boisjolly : De sable à un sautoir d'argent.
 3. Le prieuré de Haute-Perche : De sinople à une perche d'or, posée en bande.



- CORCOUE :
 1. Jean Raba, prêtre recteur de la paroisse de Corcoué : D'argent à une croix du calvaire de sable, chargée au milieu de la couronne d'un cœur navré de gueules, brochant sur le champ.
- CHEIX :
 1. Jean Travers, chanoine régulier de Saint-Augustin, ordre des Prémontrés, prieur curé de Saint Martin de Cheix : D'argent à une moucheture d'hermine de sable.
- CORSEPT :
 1. Pierre Paisnot, prêtre recteur de la paroisse de Corsept : De sable à un mouton paissant d'argent.
- FRESNAY :
 1. François Le Feuvre, prêtre recteur de la paroisse de Fresnay : D'azur à une bague d'or.
- FROSSAY :
 1. Le prieuré de Frossay : D'argent à un froc de gueules.

2. Julien de Mazoyer, écuyer, prêtre, prieur de Frossay : D'argent à trois coeurs de gueules.



3. Etienne Grondin, prêtre, recteur de la paroisse de Frossay : D'argent à une hure de sanglier arrachée de sable.

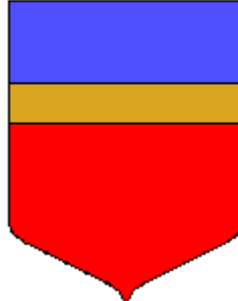


- LA BENATE :
 1. Le prieuré de Féigné : De sable à un agneau pascal d'argent.
- LA CHEVROLIERE :
 1. Georges Bedit, prêtre, recteur de la paroisse de La Chevrière : De sable à deux bandes d'or.
- LA LIMOUZINIERE :
 1. Christophe Guiard, prêtre, recteur de la paroisse de La Limouzinière : De sable à un guignier d'or.

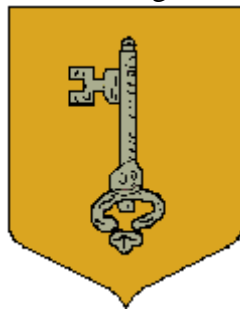


- LA MARNE :
 1. La juridiction de La Marne : De gueules à un lion d'argent, lampassé et armé d'or.
 2. Jean Noblet, prêtre, recteur de la paroisse de La Marne : De gueules à une tête de Roy d'or, posée de front.
- LA PLAINE :
 1. Gabriel Tixier, curé de la paroisse de La Plaine : D'azur à une bande d'argent chargée d'un trèfle de sinople et accostée de deux tours maçonnées et crénelées de sable, posées 1 en chef et 1 en pointe.

2. Charles de Ruays, écuyer, sieur de La Guerche : D'azur à trois têtes d'aigles arrachées d'or, couronnée de même, 2 et 1.
- **SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF**
 1. Le prieuré de Saint-Michel de Chef-Chef : De gueules à un chef d'azur soutenu d'or.



2. Michel Nau, prêtre, recteur de la paroisse de Chef-Chef : De sinople à une nacelle d'or.
- **LA SICAUDAIS :**
 1. Christophe Louis de Chevigné, Seigneur de La Sicaudais et Marguerite Galipaud, sa femme : De gueules à quatre fusées d'or rangées en fasce, accomp. de huit besants de même posés 4 en chef et 4 en pointe. Accolé : d'azur à une colombe d'argent becquée, membrée de gueules.
 2. La juridiction de La Sicaudais :Mêmes armes, premier écusson.
 - **LE BIGNON**
 1. La juridiction du Bignon : De gueules à trois flacons d'or.
 2. François Drouet, prêtre, recteur de la paroisse de Saint-Martin du Bignon : Coupé au 1 fascé d'or et de gueules ; au 2 de gueules à une croix pattée alésée d'or, parti d'argent à une moucheture d'hermine de sable.
 - **LE CLION**
 1. Louis Allegrin, prêtre, recteur de la paroisse du Clion : De gueules mi-parti d'argent à une croix ancrée, mi-parti de l'un en l'autre.
 - **LES MOUTIERS :**
 1. Le prieuré de Saint-Pierre du bourg de Moutiers : D'or à une clef de sable.



2. Pierre Fléchoux, prêtre, recteur de la paroisse de Moutier : D'azur à trois flèches d'or, posées en pal et en sautoir.



- PAULX
 1. N... prêtre, recteur de la paroisse de Paulx : De gueules à un calice d'or.
- PONT ST MARTIN :
 1. Mathieu Loquet, prêtre, recteur de la paroisse de Pont-St-Martin : D'azur à un loquet de porte d'argent.
- PORNIC
 1. L'abbaye de Pornic De gueules à un porc-épic d'argent.
- PORT-ST-PERE :
 1. Le prieuré de Saint-Martin du Port-St-Père D'or à cinq marteaux de gueules, 2, 1, 2.
 2. N... Hougry, prêtre, recteur de la paroisse du Port-St-Père : D'azur à trois croissants d'argent.
 3. Joseph de Lespinay, Sieur de Briort : D'argent à trois épines arrachées de sinople.
 4. La juridiction de Briort : mêmes armes.
- PRIGNY :
 1. le prieuré de Prigné : D'argent à un prunier de sinople.



2. Jean Toirson, prêtre, recteur de la paroisse de Prigné : D'azur à une toison d'argent.



- REZE :
 1. Le couvent des Couêts : Parti au premier d'hermines, au deuxième coupé, au premier d'or semé de fleurs de lys d'azur, au franc-quartier de gueules, au

deuxième palé d'or et de gueules de six pièces, avec cette inscription autour :
« Sceau des Couêts ».

2. Etienne Boileau, prêtre, recteur de Rezé :D'argent à un cœur enflammé de gueules, soutenu d'une boule de sable, accomp. en chef de deux étoiles d'azur et en pointe de deux tourteaux de même, le cœur chargé de ces deux mots :
« VIVE JESUS » en caractère d'or.

- ROUANS :

1. Le prieuré de Rouans :D'azur à une roue d'horloge de sable.
2. Jean Bruban, prêtre, recteur de la paroisse de Rouans : D'or à un nœud de rubans de gueules.

- SAINT-AIGNAN :

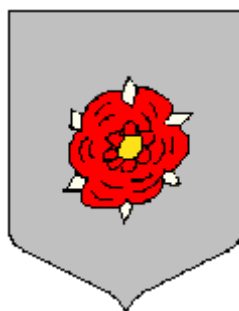
1. Georges Couet, prêtre, recteur de la paroisse de Saint-Aignan : De sable à une tête de cygne d'argent.

- SAINT-BREVIN :

1. Le prieuré de Saint-Brevin : Fascé d'argent et de sable de huit pièces.



2. Ch. François de Bruc de Montplaisir, chevalier, marquis de la Guerche :
D'argent à une rose de gueules boutonée d'or.



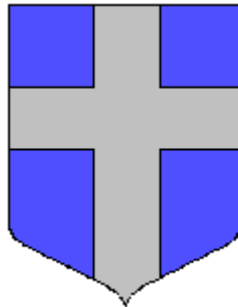
3. La juridiction du marquisat de la Guerche : Mêmes armes
4. Léonard Péan, prêtre, recteur de la paroisse de Saint- Brévin puis de Sucé :
D'azur à un paon rouant d'argent.

- SAINT-COLOMBAN :

1. Hyacinthe Chéreau, prêtre, recteur de la paroisse de Saint-Colombin : :De gueules à deux chevrons d'argent.



2. La juridiction de la Cour-du-Bois : D'argent à une aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules
- SAINT-CYR :
 1. Jacques Frottin, recteur de Saint-Cyr en Bourgneuf : D'argent à un cygne au naturel nageant sur une rivière d'azur rangée en fasce, accomp. de trois pattes de lion de gueules, 2 et 1.
 - SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE :
 1. N..... recteur de la paroisse de Saint Etienne de Mermorte : D'argent à une plante de laitue de sinople.
 - SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS :
 1. René Jehanneau, prêtre, recteur de la paroisse de Saint Hilaire de Chaléons : D'azur à une croix d'argent.



- SAINT-LEGER :
 1. Julien Le Ticier, prêtre, recteur de la paroisse de Saint Léger : D'azur à un chevron d'or, accomp. de trois croissants d'argent.



- SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS :
 1. René Aguisse, prêtre, recteur de là paroisse de Sainte Lumine de Coutais : D'azur à trois aiguilles d'argent, posées en pal, 2,1.
- SAINT-MARS-DE-COUTAIS :
 1. Jean Gallot, prêtre, recteur de la paroisse de Saint Mars de Coutais : De gueules à trois coqs d'or, 2 et 1.

- SAINT-MEME :

1. Jean Piron, prêtre, recteur de la paroisse de Saint Mesmes : D'azur à une poire d'or.



- SAINTE-OPPORTUNE

1. François Pondavy, recteur de Sainte-Opportune : D'or à un pont de trois arches de sable.

- SAINTE-PAZANNE :

1. François-Luc Juchault, prêtre recteur de la paroisse de Sainte-Pazanne : D'azur à une fasce d'or, accompagnée de trois coquilles d'argent, 2 en chef, 2 en pointe.
2. Jean Robert, écuyer, Sieur du Moulin-Henriet et Marie Bourgeois, sa femme : De sable à trois coquilles d'or. Accolé : de gueules à trois tours d'or et une étoile de même en abîme.
3. La juridiction du Moulin Henriet appartenant à Jean Robert : Mêmes armes, premier écusson.

- SAINT-PERE-EN-RETZ.

1. Yves Le Berre, prêtre, recteur de la paroisse de Saint- Père en Retz : De sinople à une croix d'or frettée de sable.



2. La juridiction de Taron, Limur et Bougon. De gueules à la bande dentelée d'or accompagnée de deux molettes de meme.

- SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU :

1. Le prieuré de Saint-Philbert : D'argent à un cor de sable, lié de gueules, accompagné de cinq mouchetures d'hermines de même, 2 en chef 3 en pointe.
2. Ambroise Duclos, prêtre recteur de Saint-Philbert : D'azur à un sautoir d'or.

- SAINT-VIAUD :

1. Le prieuré de Saint-Viaud : De sable à une croix d'argent.
2. Mathieu Alexis Bigeaud, prêtre, recteur de Saint-Viaud : D'azur à trois glands d'argent, 2 et 1.



- **TOUVOIS :**

1. René Le Prestre, prêtre, recteur de la paroisse de Touvoys : De gueules à une chasuble d'argent.



- **VIELLEVIGNE :**

1. Jean Limousin, prêtre, recteur de la paroisse de Vieillevigne : De gueules à un châtaignier d'or.

- **VILLENEUVE (abbaye).**

1. L'abbaye de Villeneuve : D'azur à un château d'or pavillonné et girouetté du même, maçonné de sable, flanqué de deux tours rondes aussi d'or pavillonnées et girouettées du même et une bordure d'hermines.

- **VUE :**

1. François Belliard, prêtre recteur de la paroisse de Veüe (Vue) : D'azur à un bélier d'or.
2. L'abbaye de Buzay : D'hermines.